

# Acculé financièrement, un senior suisse sur cinq renonce à se faire soigner

**Précarité** Une étude confirme que beaucoup de retraités se privent de soins médicaux, y compris couverts par la LAMal, faute d'argent.

Romarc Haddou

En Suisse, en 2024, un senior sur cinq a renoncé à au moins un soin pour des raisons financières. C'est la conclusion d'une étude menée par des chercheurs de l'Université de Fribourg, en collaboration avec la Haute École de santé La Source et la Swiss School of Public Health. Les scientifiques ont utilisé les données de l'enquête International Health Policy Survey, comprenant trois cohortes (2017, 2021 et 2024) d'adultes de plus de 65 ans. Le terme de «soins» englobe ici les consultations médicales, y compris de suivi, les prescriptions de médicaments, les traitements et examens médicaux ainsi que les visites chez le dentiste.

La première conclusion, c'est que la proportion de seniors qui doit renoncer à se soigner pour raisons financières n'a pas franchement diminué ces dernières années. Elle était de 21% en 2017, elle est descendue à 16% en 2021, dans le sillage de la pandémie, avant de remonter à 20% en 2024. Les soins dentaires restent ceux auxquels les retraités renoncent le plus fréquemment (13% des participants en 2024), mais les prestations couvertes par l'assurance maladie obligatoire ne sont pas en reste (13% des participants également en 2024).

À Lausanne, une structure est en première ligne face aux difficultés d'accès aux soins des personnes précaires. Il s'agit du Point d'Eau, ouvert il y a plus de vingt-cinq ans et qui propose des consultations médicales (soins médicaux et infirmiers, podologie, soins dentaires...), paramédicales (ostéopathie, physiothérapie, massage thérapeutique...) et des prestations d'hygiène (douche, lessive, coiffure) dans ses locaux de l'avenue d'Échallens. La plupart des professionnels y sont bénévoles et les prix des consultations se veulent abordables: 40 francs pour le dentiste et 5 francs pour la plupart des autres spécialités.

## Soins dentaires et podologie

«Nous constatons effectivement que les besoins des seniors sont en hausse. Beaucoup de nos bénéficiaires retraités font partie des personnes qui gagnent un peu trop pour bénéficier des prestations sociales mais insuffisamment pour vivre sereinement. Ils sont dans un «angle mort» du système social, donc ils sont peu visibles et souvent sous-estimés», observe François Chéraz, directeur du Point d'Eau.

Au sein de la structure lausannoise, la podologie, les soins dentaires et l'ostéopathie sont particulièrement demandés par les seniors. «Ce sont des prestations qui ne sont pas couvertes par la LAMal et qui peuvent vite s'avérer onéreuses. Il faut compter près de 100 francs pour un soin complet en podologie et entre 120 et 150 francs pour une séance d'ostéopathie. Pour ces deux spécialités médicales, les problèmes peuvent paraître négligeables au début, mais ils sont susceptibles d'entraîner des dif-



Dans les locaux du Point d'Eau, à Lausanne, les consultations médicales et dentaires à prix réduits sont prises d'assaut, notamment par des retraités. Odile Meylan

ficultés très conséquentes s'ils ne sont pas pris en charge», souligne François Chéraz.

Bénéficiaire du Point d'Eau depuis plusieurs années, Johanna\* confirme: «J'y vais pour le dentiste et pour la podologie. Si je devais aller chez un podologue classique tous les deux mois, à raison de 80 à 100 francs par séance, j'aurais du mal à m'en sortir financièrement. Je ne crois pas que je ferais totalement l'impasse sur ces soins, mais je devrais renoncer à d'autres choses pour tenir mon budget.»

Lucienne\* est dans un cas de figure similaire. Cette Lausannoise de 82 ans se rend au Point d'Eau une à deux fois par an, en priorité pour les soins dentaires. «J'ai une petite rente car j'ai travaillé à mi-temps durant ma carrière professionnelle et j'aurais beaucoup de mal à assumer le coût d'une prise en charge qui s'élèverait à plusieurs milliers de francs dans un cabinet classique. Mon mari est dans le même cas», explique-t-elle.

L'étude des chercheurs suisses, récemment publiée dans le «European Journal of Public Health», montre que le renoncement aux soins est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes et que les 65-79 ans renoncent davantage que les plus de 80 ans. Certaines personnes vont s'abstenir de consulter un médecin généraliste ou un spécialiste, d'autres vont faire l'impasse sur les examens qui leur

**«Chez les seniors, l'isolement social accentue ce phénomène de non-recours aux prestations sociales et de nonaccès aux soins puisque l'entourage joue souvent un rôle incitatif.»**

**Emilie Rosenstein**  
Responsable de l'Observatoire des précarités de la HETSL

ont été prescrits, par exemple des analyses sanguines ou une imagerie médicale, et d'autres encore n'iront pas acheter ou renouveler leur traitement médicamenteux en pharmacie.

«Je ne suis pas vraiment surprise par les conclusions de cette étude et cela fait écho à ce que l'on connaît en matière d'accès aux prestations sociales», note Emilie Rosenstein, responsable de l'Observatoire des précarités de la Haute École de travail social et de la santé Lausanne. Chez les seniors, l'isolement social accentue ce phénomène de non-recours aux prestations sociales et de nonaccès aux soins puisque l'entourage joue souvent un rôle incitatif.»

## Le poids des franchises LAMal

Selon Emilie Rosenstein, l'une des solutions pour lutter contre ce processus de renoncement est de lier les primes d'assurance maladie au revenu. «Le modèle vaudois, avec un plafonnement des primes à 10% du revenu, permet d'éviter que la santé n'occupe une place démesurée dans le budget des ménages puisque je rappelle que la Suisse est l'un des pays où la population paie le plus de sa poche en matière de santé. En parallèle, renforcer l'information sur le droit aux subsides voire automatiser la prestation sont parmi les mécanismes les plus efficaces pour éviter que les déterminants fi-

nanciers ne constituent un frein aux soins. Mais même là, l'effet des franchises élevées fait que certaines personnes vont continuer de renoncer à se soigner.»

Lucienne\* confirme: «Même les prestations couvertes par la LAMal peuvent peser sur le budget des foyers ayant des moyens limités. Il faut prendre en compte la quote-part et la franchise, c'est encore plus délicat en début d'année quand il y a beaucoup de factures à régler. Je ne veux pas me plaindre mais ce n'est pas toujours simple.»

Les chercheurs de l'Université de Fribourg ont aussi constaté que les disparités liées au revenu s'étaient accrues sur la période d'observation alors que les disparités liées au niveau d'éducation étaient restées relativement stables. Ainsi, ils considèrent que les écarts concernant l'accès aux soins de santé sont vraiment liés à des éléments matériels, tels que le revenu, plutôt qu'à des facteurs sociaux ou culturels.

## Retarder les soins est risqué

Ils relèvent également que les résultats de leur étude «concordent avec les données internationales» en montrant que les pays où les revenus sont globalement élevés ne sont pas épargnés par les inégalités en matière d'accès aux soins. Les universitaires rappellent que «dans les pays de l'OCDE, les personnes appartenant au quintile de revenu le plus bas étaient environ 2,5 fois

plus susceptibles de déclarer des besoins médicaux non satisfaits que celles appartenant au quintile de revenu le plus élevé.»

Et de souligner que, «malgré la prospérité du pays», la Suisse se situe dans la moyenne européenne en matière de besoins médicaux non satisfaits. Le système helvétique, en particulier le niveau de franchise, amplifierait les difficultés des assurés les plus modestes, susceptibles de retarder ou d'éviter des soins quitte à laisser leurs problèmes médicaux s'aggraver.

Dans ce contexte, l'importance de centres médicosociaux comme le Point d'Eau est soulignée par de nombreux acteurs. Systématiquement saturée (28'000 prestations délivrées en 2025), la structure lausannoise vient d'ailleurs de se doter d'un troisième cabinet dentaire. «Le renoncement aux soins pour raisons financières est toujours plus important et cela nous oblige à étoffer notre offre. Le corollaire, c'est qu'il faut trouver des moyens supplémentaires, indique François Chéraz. Nous recherchons constamment des professionnels prêts à s'investir, aussi bien des dentistes que des podologues, ainsi que des fonds pour le fonctionnement de ce nouveau cabinet dentaire puisque les dentistes sont bénévoles mais que les assistantes dentaires sont rémunérées.»

\*Prénoms d'emprunt